

Auto-administration intraveineuse (AAIV)

Ce programme a pour but d'éviter ou de diminuer la durée de l'hospitalisation de la clientèle dont l'état permet un retour à domicile mais pour laquelle une antibiothérapie intraveineuse est requise.

Le programme permet une récupération plus rapide chez l'utilisateur en demeurant dans son milieu familial et diminue le risque de contracter une infection nosocomiale (acquise en milieu de soins).

La référence au programme peut se faire soit par le médecin traitant ou par l'infirmière de l'unité de soins grâce à un dépistage systématique de la clientèle.

Services offerts

- L'évaluation clinique de l'utilisateur pour déterminer si un congé par le médecin traitant est propice
- L'évaluation de la capacité d'auto-administration de la médication et de tout autre traitement
- L'enseignement de la technique d'administration intraveineuse, de tout autre traitement associé et de la surveillance
- L'établissement du lien avec le CLSC et la pharmacie
- La préparation et la livraison à domicile de la médication
- Le suivi ambulatoire par le microbiologiste en collaboration avec l'infirmière de la clinique AAIV
- Le suivi infirmier au 24/7 ainsi qu'en clinique ambulatoire ou en soutien à domicile par le CLSC de référence